

### Avant-propos

Annick Page, formatrice permanente au Cefoc, propose des balises pour appréhender la problématique autour du financement des pensions. À l'heure où notre système solidaire redistributif est remis en cause, la question du sens de la protection sociale est plus que jamais décisive. L'auteure nous invite ainsi à revenir sur les racines du système de pensions à la belge, pour mieux comprendre les défis qu'il pose dans le nouveau contexte démographique et économique.

### Introduction

Déjà dans les années 80, la question du financement des pensions apparaissait dans le débat public. Un colloque organisé par la FGTB en 1987 s'intitulait : « Demain, des vieux en plus ou en trop ? ». On savait déjà que 2010 était une date importante car elle signifiait la mise à la retraite théorique des premiers baby-boomers. En France, cette même année 2010 fut marquée par de fortes contestations face à la réforme proposée par Nicolas Sarkozy. Il y était question, entre autres, de relever l'âge du départ à la retraite. De son côté, la Commission européenne, dans son Livre Vert sur les réformes de retraite, propose une batterie de mesures destinées à répondre aux questions posées par le vieillissement de la population. On le constate : dans les différentes sphères de la société, le débat sur les pensions est largement ouvert.

La présente analyse invite, modestement, à réfléchir sur le sens de la protection sociale<sup>1</sup> telle qu'elle était pensée lors de sa mise en place, et telle qu'elle est repensée aujourd'hui. À quel type de société nous invite la protection sociale ? Les réformes proposées actuellement vont-elles renforcer le modèle initial de protection sociale ou le détricoter ? Quel avenir se dessine pour le financement, et dans quelle perspective sociale ?

### Un système solidaire redistributif

Remonter aux sources de la protection sociale nous ramène à l'ère de l'industrialisation, c'est-à-dire au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque qu'émerge le concept de couverture et de responsabilité du risque lié au travail salarié. Il est alors convenu que l'ouvrier est seul responsable et doit se prémunir contre ce type de risques : perte d'emploi, accident de travail, maladie ou vieillesse. Mais les salaires étaient bien trop bas pour que les ouvriers puissent se constituer une épargne suffisante en vue de faire face à ces risques. Les premières sociétés de secours mutuel apparaissent donc dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme alternative sociale et solidaire à l'épargne privée. Le principe reposait sur une solidarité des travailleurs. Le patronat de l'époque refusait l'idée d'une quelconque intervention de l'État. C'est la naissance des premières mutuelles. Finalement, le combat des mouvements ouvriers ouvre la porte vers une prise de conscience politique : la question sociale est reconnue et le débat sur la forme que doit prendre l'assurance sociale prend corps.

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les responsables politiques ont la volonté de mettre en place un système structuré et contrôlé par l'État plutôt que par le privé ou par les travailleurs seuls. La Belgique adopte la logique inspirée de Bismark. L'idée première est de

<sup>1</sup> Pour rappel, la protection sociale regroupe les domaines de la santé, du chômage, des pensions, des allocations familiales et des loisirs (pécule de vacances).

garantir un revenu en cas de perte du travail et non pas, simplement, de répondre à une situation de précarité par des allocations d'aide.

Les années appelées « les Trente Glorieuses » se prévalent alors d'un taux de croissance assez important pour garantir une redistribution équilibrée des richesses entre patrons et travailleurs. Chacun des partenaires accepte de céder une partie de sa liberté contre un gain de sécurité assurée. Dans ce cadre de solidarité large, les patrons s'assurent une certaine paix sociale et les travailleurs y trouvent une sécurité de revenus. Ce qu'on peut appeler un partenariat conflictuel.

Actuellement, notre système de protection sociale reste principalement basé sur ce partenariat : les cotisations sociales, patronales et salariales, participent au financement des différentes caisses, ainsi qu'une participation de l'État à travers l'impôt et la TVA. « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » : ces assurances sociales, collectives et redistributives doivent garantir à chacun de pouvoir jouer son rôle de citoyen malgré les aléas de la vie. C'est ce que nous appelons le premier pilier de pensions<sup>2</sup>.

## **Le questionnement actuel des pensions**

Depuis les années 80, les partisans du néo-libéralisme n'ont eu de cesse de souligner le coût important que représente un tel système de solidarité. En ce qui concerne les pensions, ils appuient leurs discours sur des considérations portant sur deux facteurs : la démographie et l'emploi.

### *Le facteur démographique*

On constate, depuis quelques décennies, une diminution lente et constante de la natalité et donc du taux de fécondité : en Belgique en plein baby-boom il était de 2,34 ; il est actuellement de 1,66. À cela s'ajoute l'allongement de l'espérance de vie. Chez les hommes, elle passe de 62 ans en 1950 à 77 ans en 2010. Pour les femmes, nous passons de 67 ans à 83 ans. Ce qui induit automatiquement un allongement de la durée attendue de la retraite. Un troisième élément est l'arrivée à l'âge de la pension des premiers baby-boomers, nés après 1945.

Sans entrer dans le débat de savoir lequel de ces éléments est le plus déterminant ou problématique, on peut constater une augmentation sensible des dépenses liées au vieillissement, que ce soit au niveau du montant des pensions ou des dépenses de santé du troisième et quatrième âge.

### *Le facteur emploi*

Dans notre système, les pensions sont actuellement financées aux deux-tiers par les cotisations sociales. Or, on constate une diminution des travailleurs actifs cotisants. La fin des Trente Glorieuses et une politique ultralibérale à partir des années 80 ont considérablement fragilisé une base stable d'emploi et donc de cotisations sociales. De plus, en Belgique, une politique d'incitation au départ anticipé des travailleurs de plus de 50 ans empêche ces derniers de participer au financement de la sécurité sociale. Étant donné que les revenus des travailleurs en fin de carrière sont plus élevés que ceux des jeunes, leur contribution au système de sécurité sociale l'est aussi.

Pour illustrer par des chiffres, le taux d'emploi des plus de 50 ans en fin 2010 est de 50,9 % alors qu'il est de 80,4 % pour les 25-49 ans. Même si la Belgique fait marche arrière dans le cadre de cette politique d'incitation au départ anticipé, les entreprises utilisent souvent ce

---

<sup>2</sup> Le deuxième pilier est constitué d'assurances complémentaires facultatives que certaines entreprises et administrations contractent pour leur personnel. Le troisième pilier représente les assurances privées.

système lors de restructurations : il faut sauver l'emploi des jeunes et, pour cela, se séparer des travailleurs plus âgés, qui, de toute façon, coûtent plus cher à l'entreprise.

Face à ces constatations, plusieurs États européens préconisent et développent des systèmes de pensions complémentaires sous forme d'assurances (deuxième pilier) ou d'épargnes pensions privées (troisième pilier) et envisagent également l'allongement de la carrière pour augmenter les années de cotisation.

### **La pension par capitalisation privée ?**

Proposer à chaque citoyen de capitaliser pour sa future pension à travers une assurance pension privée, c'est casser un mécanisme de solidarité et promouvoir en fin de compte un système d'*assistance* aux exclus de ces piliers complémentaires, si la pension légale ne suffisait pas à éviter la pauvreté. Notre système est basé sur des *assurances* sociales qui garantissent à tous un revenu permettant de maintenir un certain niveau de vie. Ce système est bien différent d'une *assistance* : ce type de système oblige le bénéficiaire à révéler sa situation de besoin. On peut très vite basculer, dès lors, vers la stigmatisation des personnes en difficulté.

De plus, la capitalisation, indépendamment du fait qu'elle peut se baser sur des actifs<sup>3</sup> très nocifs, reste fragile au regard des crises économiques : il n'est que de voir les dégâts causés par la crise de 2008 sur les fonds de pensions. Penser que la capitalisation est un système complètement individuel qui assure les revenus futurs est complètement faux : elle ne fait que retarder le nécessaire rachat, par d'autres, des fonds que l'individu a capitalisés. En effet, à partir du moment où une personne est en droit de toucher son épargne-pension, si le fonds de pension veut maintenir sa capacité de financement, il doit trouver de nouveaux souscripteurs pour alimenter à nouveau le fonds. Imaginons un instant que personne ne veuille à ce moment-là investir dans une épargne-pension, le système vacille : les remboursements ne deviennent possibles que si l'organisme privé vend ses actifs et donc s'affaiblit fortement.

En outre, lorsque l'État offre des avantages fiscaux pour le troisième pilier (épargnes pensions privées), il se désengage d'un mécanisme de solidarité large : comme le souligne Yves de Wasseige dans sa note<sup>4</sup>, « *la capitalisation remplace un droit social, décidé par la société elle-même et garanti par l'État, par un droit de propriété à l'égard d'un organisme financier privé sans garantie* ».

Une solution intermédiaire consisterait à démocratiser le deuxième pilier (assurances groupe et fonds de pensions). Dans cette situation, il faut encore rester vigilant sur le type de placements qui seront choisis pour ces fonds de pensions. On sait que le système n'est pas basé sur le bas de laine mais bien sur des placements parfois très douteux<sup>5</sup> ou qui mettent en danger des entreprises fragiles. Dans son documentaire, « *Ma mondialisation* », Gilles Perret dénonce ainsi le système qui voit des entreprises françaises, reprises par des fonds de pension américains, fermer leurs portes au bout de quelques mois. En effet, les rendements financiers à 15 % exigés par les actionnaires avaient épuisé les ressources de l'entreprise.

Des placements éthiques et sous contrôle de l'État sont donc nécessaires. Philippe Defeyt, économiste, avance notamment l'idée d'investissements résolument écologiques, pour soutenir un développement économique plus respectueux des limites de la planète. Ou encore

---

<sup>3</sup> Actif : ensemble du patrimoine d'une société qui peut se présenter sous une forme financière (actions, obligations) ou autre (bâtiments, stocks...).

<sup>4</sup> Y. DE WASSEIGE, *note sur la problématique du financement des pensions*, Forum social de Charleroi, le 15 septembre 2005.

<sup>5</sup> Citons pour exemple des placements dans des entreprises de fabrication d'armes ou travaillant en collaboration avec des régimes totalitaires.

d'investissements socialement dirigés, par exemple, dans une politique de logements adaptés aux personnes âgées<sup>6</sup>.

## **Réaménager les fins de carrière ? Travailler plus longtemps ?**

Nous le disions plus haut : une autre solution envisagée par les États européens est l'allongement de la carrière professionnelle, pour augmenter les années de cotisation. Or, en Belgique, relever l'âge de la pension relève actuellement de l'inutilité puisque l'État belge est passé maître dans l'art de la prépension. En effet, dès les années 80, l'État belge a institutionnalisé et légitimé une politique du départ anticipé afin de gérer les nombreuses restructurations d'entreprises de l'époque.

La première étape vers une solution de ce type consisterait à maintenir les travailleurs jusqu'à l'âge actuel de la pension, mais pas à n'importe quel prix. Car s'il est important pour la société de reconnaître et de préserver les compétences et l'expérience de ces travailleurs de plus de 50 ans, il est nécessaire, pour cela, de mettre en place des politiques d'emploi spécifiques qui permettent de conserver un bien-être au travail.

Certains pays nordiques ont ainsi réaménagé les fins de carrière. La Finlande s'est donnée une quinzaine d'années pour réformer son système de retraite en travaillant sur la flexibilité et la qualité de vie au travail plutôt que sur l'augmentation de l'âge de la retraite. Améliorer les compétences des travailleurs seniors tout en redéfinissant leur poste de travail fut l'une des clés de cette réforme. Le pays a vu le taux d'emploi de ses seniors croître assez rapidement. Une société humainement juste se doit de reconnaître et de valoriser ses travailleurs âgés au même titre que les plus jeunes. Stigmatiser une catégorie sociale, de même que la réduire à une utilité purement économique, n'a jamais grandi l'humanité.

## **Quel projet de société ?**

Dans ce débat sur le système des pensions, le risque est grand de ne voir que les moyens et d'oublier l'idéal et les valeurs qui sous-tendent la protection sociale, que nous n'avons pas manqué de rappeler. Il s'agit donc aujourd'hui de choisir entre faire société avec ses semblables ou individualiser les protections.

À cet égard, il importe d'être vigilant. Nous l'avons vu, une marchandisation du financement des pensions par la généralisation des assurances privées nous expose à un risque de dualisation et de paupérisation de la société. Pour Castel<sup>7</sup>, casser et limiter la protection sociale aux seuls démunis mettrait en péril la démocratie sociale et la cohésion, car cela reviendrait à dualiser la société : un fossé se creuserait entre ceux qui peuvent se prémunir par eux-mêmes et ceux qui devraient prouver un état de besoin pour bénéficier d'une assistance. La protection sociale, sous sa forme actuelle, veille au contraire à donner à tous les conditions d'accès à la citoyenneté.

L'époque actuelle invite à innover, tant en matière de fonctionnement économique, avec une remise en cause du système de croissance, qu'en matière de financement des politiques sociales. Si le financement pouvait changer de forme, à la manière esquissée par Philippe Defeyt, quoi qu'il en soit, il nous semble primordial de conserver un système de solidarité et de sécurité financière pour chaque citoyen, dans la perspective d'une société juste, éthique et soucieuse du bien-être de chacun de ses membres.

**Annick Page,**  
formatrice permanente au Cefoc

---

<sup>6</sup> P. DEFEYT, *La protection sociale dans une société d'altercroissance*, Institut pour un Développement Durable, avril 2011.

<sup>7</sup> R. CASTEL, *Qu'est-ce qu'être protégé ? La dimension socio-anthropologique de la protection sociale*, in A.-M. GUILLEMARD, *Où va la protection sociale ?*, coll. Le lien social, Paris, PUF, 2008.

## Pour aller plus loin

[www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)

Robert CASTEL, *Qu'est-ce qu'être protégé ? La dimension socio-anthropologique de la protection sociale*, in A.-M. GUILLEMARD, *Où va la protection sociale ?*, coll. Le lien social, Paris, PUF, 2008.

Yves DE WASSEIGE, *note sur la problématique du financement des pensions*, Forum social de Charleroi, le 15 septembre 2005.

Patrick FELTESSE, Pierre REMAN, *Comprendre la sécurité sociale pour la défendre*, Charleroi, Couleurs livres, 2006.

Gilles PERRET, *Ma mondialisation*, film documentaire, 2006.

Philippe DEFEYT, *La protection sociale dans une société d'altercroissance*, Institut pour un Développement Durable, avril 2011.

Olivier TRUC, *Retraites. La Finlande trace la voie d'une réforme réussie*, Le Monde, 12 octobre 2010.

## Pour réfléchir et travailler ce texte en groupe

### 1. Regards sur l'expérience personnelle et en groupe :

- a. Avez-vous déjà eu l'occasion de discuter avec d'autres à propos du système de protection sociale (ou de pensions) ? Quels étaient les arguments en présence (les vôtres, ceux des autres personnes) ?
- b. Avez-vous déjà entendu des politicien(ne)s se prononcer sur notre système de pensions et son avenir ? Qu'en avez-vous retenu ?
- c. À votre avis, notre système de pension est-il un bon système ? Selon vous, ce système est-il en danger ? Pourquoi ?

### 2. Lecture du texte

### 3. Réactions :

- a. Qu'est-ce qui vous a frappé dans ce texte ?
- b. Le texte vous aide-t-il à mieux comprendre notre système de protection sociale et en particulier le financement des pensions ?
- c. Le texte vous aide-t-il à cerner les alternatives au système actuel de financement des pensions ? Avez-vous pu vous forger votre opinion sur les alternatives à favoriser ? Entrevoyez-vous comment vous pourriez avoir une influence sur les décisions qui seront prises ?
- d. Au départ du texte, retenez-vous quelque chose d'important pour votre vie et vos engagements, votre recherche et vos pratiques ?